



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 27 mai 2025

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Raymond Francoeur, vice-président et maire de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne
M. Mario Alain, Président et maire de la ville de Portneuf
M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé
M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf
M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine D'Auvergne
M. Sylvain Ouimet, administrateur et conseiller à la municipalité de Deschambault-Grondines

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie

Absent

M. Michel Blackburn, président et maire de la ville de Cap-Santé
M. Patrick Bouillé, administrateur et maire de la municipalité de Deschambault-Grondines

25-05-196

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Mario Alain propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Raymond Francoeur préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

25-05-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. Mario Alain
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-05-198 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025

**PROPOSÉ PAR M. Marc Rivard
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenu le 28 avril 2025.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

25-05-199 4.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 avril 2025 pour un montant de 119 594.36\$

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Trésorière*

4.2 SUIVI CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2025

Mme Valerie Veillette fait le suivi des sujets qui était à l'ordre du jour lors de la séance ordinaire précédente.

L'avis au sujet des radiocommunications a été envoyé aux villes concernées et la prévention a mis en place son programme d'activités de sensibilisation du public bien orienter les villes et municipalités participantes à la REPMI.

4.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

M. Francis Perron fait la présentation du rapport d'activités 2024 des municipalités. Celui-ci sera publié sur notre site internet et un courriel sera envoyé aux directeurs généraux pour inviter les citoyens à le consulter.

4.4 CAMION INCENDIE

4.4.1 Suivi des réparations

Mme Valerie Veillette présente le suivi des réparations sur les camions qui ont été déboursés depuis la création de la REPMI ainsi que les montants associés aux camions depuis les deux dernières années.

4.4.2 Prévision remplacement de flotte

M. Francis Perron convient avec les membres du conseil d'administration de débiter un projet de remplacement de camion et de vérifier les montants qui pourraient être obtenus par la vente de certains camions et le coût que représente l'achat d'un nouveau camion afin de présenter le tout aux prochaines séances.

25-05-200

4.5 UNIFORMES

ATTENDU QUE la municipalité de Deschambault-Grondines a intégré la Régie portneuvoise de protection incendie (REPMI) le 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU la politique vestimentaire en vigueur pour les employés de la REPMI;

ATTENDU QUE la direction a constaté qu'il manquait certaines pièces d'uniformes aux pompiers du secteur Deschambault-Grondines, dont les bottes de travail, pour répondre aux besoins de la politique vestimentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ PAR** M. Sylvain Ouimet **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration de permettre un dépassement du budget alloué au renouvellement des pièces d'uniforme qui se situe dans le code GL221110 pour un maximum de 6 000\$ qui pourra être comblé avec les surplus de fin d'année. Il est également convenu d'ajouter cette vérification à faire lors de l'ajout de prochaine ville ou municipalité.

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

25-05-201

6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 avril 2025

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS TROTTIER
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise les paiements effectués par chèque au mois d'avril 2025 pour un montant de 1 373.73\$.

25-05-202

6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 30 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 30 avril 2025 au montant de 67 552.26\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Trésorière*

6.2 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2025

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 30 avril 2025.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

7.1 ENTENTE REPM

Les modifications de l'entente de la REPM sont présentées aux membres du conseil d'administration en prévision d'une acceptation des membres de leurs conseils municipaux respectifs. Le tout a été envoyé également aux directeurs généraux des villes et municipalités concernées.

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-149 POUR LA CRÉATION DES RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE DE LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE

Je, soussigné, M. François Trottier donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 25-149 décrétant le règlement de régie interne de la Régie portneuvoise de protection incendie afin de définir un cadre clair pour le fonctionnement interne de la REPM.

*François Trottier
Administrateur*

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-149 POUR LA CRÉATION DES RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE DE LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE

Je, soussigné, M. Mario Alain donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 25-150 modifiant le règlement 22-001 décrétant l'entente tarifaire de la Régie portneuvoise de protection incendie.

Maio Alain
Administrateur

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS D'AVRIL 2025

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois d'avril 2025.

8.2 SUIVI DES ENTRAIDES

M. Francis Perron présente le tableau du suivi des entraides.

8.3 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉ

M. Francis Perron fait le suivi sur l'intégration de municipalité à la REPM. Une séance publique est prévue avec les citoyens de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour répondre à leurs questionnements sur le fonctionnement d'une Régie incendie.

8.3.1 Résolution d'acceptation de l'avis d'intérêt de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Un courriel a été envoyé aux directeurs généraux des villes et municipalités participant pour enclencher le processus d'acceptation de la demande de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans les villes et municipalités participantes. Les directeurs généraux devraient présenter l'offre lors de leurs prochains conseils.

8.4 SUIVI CSI

La MRC souhaite que le poste de conseiller régional en sécurité publique soit couvert par un poste temps plein à même une municipalité ayant déjà des employés temps plein et un service incendie. Le conseil d'administration se questionne sur l'admissibilité de la REPM sur l'accès à une ressource à l'interne et sur la faisabilité et la neutralité possible d'un tel poste dans une municipalité. Les maires discuteront de ce sujet lors de la rencontre des maires.

8.5 SUIVI CASERNE

M. Francis Perron discute de l'ouverture à l'accessibilité d'une caserne qui répondrait dans le futur à toutes les exigences de la CNESST ainsi qu'à la nécessité d'avoir cette caserne centrale pour nos opérations. Il mentionne le besoin d'avoir toute son équipe au même endroit ainsi que les besoins pour répondre à la décontamination des ressources humaines et matérielles lors des feux majeurs. Il est certain que pour le moment les municipalités sont propriétaires des casernes, mais il serait préférable de penser à une solution pour le futur et que ce ne soit pas seulement à la ville hôte de la caserne de déboursier les frais pour répondre aux exigences.

8.6 ACTIVITÉS MUNICIPALES

Mme Valerie Veillette discute des dernières demandes reçues par les municipalités participantes pour des activités ne découlant pas de la mission de la REPMI. Certaines demandes sont plus en lien avec de la sécurité. Par exemple, la vérification des entrées sur un site. Il a été convenu par le conseil que ce n'était pas le mandat des pompiers de la REPMI et que les municipalités devaient combler ce besoin à l'interne avec leurs employés ou un groupe de bénévoles. Nous nous tiendrons aux activités du programme d'activités de sensibilisation du public qui sera présenté et opérons pour une activité autre par municipalité pour favoriser la visibilité du service.

8.6.1 Présentation du programme d'activité de sensibilisation du public

Mme Valerie Veillette fait la présentation du programme de sensibilisation du public du département de prévention.

CORRESPONDANCE

VARIA

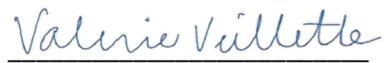
PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 17 juin 2025 à 18h30

25-05-202

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par **M. FRANÇOIS TROTTIER** que la séance soit levée à 20 :16



Valerie Veillette
Trésorière